



Délibération n°**2024.12.11\_084**  
Action sociale agents Noël 2024

Point n°**09.1** à l'ODJ

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Réuni le **11 décembre 2024**

- Vu le code général des collectivités Territoriales ;  
Vu l'article 106 III de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;  
Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article susvisé ;  
Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;  
Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses exigées par le comptable public ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 26 novembre 2024.

Considérant que le Président de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement souhaite porter une attention particulière aux agents de la Caisse des Ecoles en reconnaissant leur mérite et leur engagement.

### DÉLIBÈRE :

#### **Article 1 :**

Il est institué un chèque cadeau en faveur des agents de la Caisse des Ecoles en poste au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

La répartition de ce chèque cadeau est la suivante :

- Agent présent sur l'ensemble de l'année : 150 euros
- Agent présent partiellement dans l'année : A due proportion des mois de présence effective.

Le Directeur Général est, à titre individuel, exclu du bénéficiaire de cette action sociale.

#### **Article 2 :**

Le Président de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement est autorisé à engager des crédits en prévision de cette dépense à hauteur 42.573,30 euros. Les crédits budgétaires sont affectés au compte 6488.

**Article 3 :**

La présente délibération sera adressée :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 11 décembre 2024  
Certifié exécutoire.

Éric PLIEZ  
Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement  
Président de la Caisse des Ecoles

